



COMMUNIQUÉ

Le Gouvernement condamne les incidents enregistrés lors de la manifestation organisée à Kinshasa

Kinshasa, le 13 juin 2026 – Le Gouvernement de la République démocratique du Congo condamne fermement les incidents survenus à l’occasion de la manifestation organisée ce vendredi 12 juin 2026 à Kinshasa par quelques formations politiques de l’opposition.

Selon les informations communiquées par les autorités urbaines, des blessés ont été enregistrés parmi les manifestants et les forces de l’ordre, tandis que d’importants dégâts matériels ont été constatés, notamment l’incendie de plusieurs véhicules et d’autres dégradations de biens publics et privés.

Le Ministre d’État, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, a rendu visite aux responsables des formations politiques concernées afin d’échanger sur les circonstances des incidents enregistrés et d’en évaluer les conséquences.

Le Gouvernement réaffirme son attachement aux libertés publiques consacrées par la Constitution de la République, notamment la liberté d’expression, la liberté de réunion et le droit de manifestation pacifique. Il rappelle que l’exercice de ces droits et libertés s’inscrit dans le respect des lois de la République, de l’ordre public ainsi que de la sécurité des personnes et des biens.

Afin d’établir avec précision les circonstances des incidents enregistrés au cours de cette manifestation, les services compétents ont été instruits de procéder à toutes les vérifications nécessaires dans le strict respect de la loi.

Le Gouvernement appelle l’ensemble des acteurs politiques, sociaux et de la société civile à faire preuve de retenue et de responsabilité. Il réaffirme son attachement à la concertation à travers les mécanismes légaux, institutionnels et républicains.

Le Gouvernement réaffirme sa détermination à garantir la sécurité des personnes et de leurs biens, à préserver l’ordre public et à poursuivre les efforts nécessaires au maintien de la paix publique et de la cohésion nationale. **FIN.**